



## Harcèlement moral et démarches

Par **sofitao**, le **26/01/2012** à **10:29**

Bonjour,

Actuellement en arrêt depuis 4 mois, suite à un harcèlement moral sur mon lieu de travail, je cherche une solution pour mettre fin à ce calvaire...

J'ai été convoquée par le médecin conseil de la sécurité sociale, et il met fin à mes arrêts maladie au 20 février.

Il dit que mon problème ne regarde que moi et mon employeur, que c'est d'ordre juridique et donc plus du recours de la sécu.

Sauf que j'ai tout tenté, courriers A/R à ma direction, inspection du travail, syndicats, Cramif... Le médecin du travail m'avait déclarée inapte pour danger immédiat, mais il y a eu un défaut dans la procédure, qui a donc été reportée. Puis au final, le médecin du travail a changé d'avis... (pression de la direction) Sans compter qu'elle a bafoué le secret médical.

La direction nie ce qu'il s'est passé bien sur, pour eux je manipule tout le monde, je ne suis pas bien dans ma tête.

Un DIF m'avait été accordé pour faire un bilan de compétences, et maintenant on me le reproche, en disant que de toute façon je ne comptais pas rester dans l'entreprise.

Le quotidien est difficile, et la guerre est loin d'être gagnée.

Mentalement c'est compliqué, mais juridiquement aussi, je cherche des témoignages de salariés qui seraient passés par là... et des conseils pour avancer et ne pas y laisser toutes mes plumes!

La seule chose qui est sûre, c'est que je ne peux pas remettre les pieds là bas...

Par **Paul PÉRUISSET**, le **26/01/2012** à **11:45**

Bonjour,

Une rupture conventionnelle vous semble-t-elle possible? Car il est clair que vous ne pouvez pas reprendre votre travail dans ces conditions.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET

Par **sofitao**, le **26/01/2012 à 12:01**

Bonjour et merci de votre réponse.

Non, malheureusement, la rupture conventionnelle semble exclue... pour raisons économiques et parce que "la société ne la pratique pas".  
Je sais qu'il existe plusieurs solutions, comme la résiliation judiciaire du contrat ou l'acte de rupture, la démission légitime... Mais tout me paraît tellement risqué!

Il s'agit d'une grosse société et ils sont bien entourés (juristes à temps plein, avocats).  
J'ai l'impression de ne pas faire le poids d'autant plus que le harcèlement moral est dur à prouver, c'est ma parole contre la leur!

Cordialement

Par **sabrina54**, le **26/01/2012 à 12:23**

Bonjour, j'ai besoin de votre aide .. Je suis actuellement salariée dans une brasserie restaurant qui a été reprise depuis 1 an par un nouveau patron ! cela fais plusieurs mois qu'il me fait du harcèlement moral , du genre : J'attend au passe un plat : arete de discuter va servir, ou alors je parle avec une cliente : ya des choses a faire en salle !!, il me demande a moi daller servire les client qui vienne darriver alors que je suis occuper a faire quelque choses et qu'il sont 3 en salle ! . il a des geste déplacé ex : il me touche la taille en me disant : tatrape des poignet damour !, il me remet mon gilet qui est soidisant coincé entre mon pantalon et mon tee shirt, il me chatouille la taille, si j'ai le malheur d'avoir un jeans troué au genoux il me touche ( obligé de mettre un collant noir en dessou ! ) il me fait aussi des remarques du genre : tes sexy aujourd'hui ! , jsuis devant le restaurant avec une amis il mapel pour me dire : ton string depasse alors que ses faux !! enfin bref ! j'ai donc attendu de trouvé un autre travail pour pouvoir demissionné, j'ai donner ma demission depuis quelque jours et hier devant les clients et mes collegue il ma accusé de vol dans la caisse !! il a cité : il manque plus de 100€ japel les flic !! j'ai donc totalement nié et lui est dit quil les apel et quil me fouille !! il ma dit je ne les apel pas mais tu te tien a carreaux jusqua la fin de ton preavis !! j'ai pleurer face au clients etc , et j'ai était au toilette j'ai fais une crise d'angoisse : envie de vomir, j'arriver plus a respirer !! , de ce fait j'ai apeler ma mere pour quelle prenne rdv au docteur, et un ami de la famille ma dit je viens te chercher bouge pas !! il est venu il a dit a mon patron qui m accusé a tord, quil navais aucune preuves et qu'il me ramener avec lui !! du coup je lui est renvoyé un recommander en lui donnant les raisons de ma démission : harcèlement moral, geste déplacé, phrases déplacé et j'ai parlé aussi de l'accusation a tord ( cet un avocat qui ma dit de faire ceci )et j'ai était faire une main courante !! a partir de la puis-je avoir de l'aide je ne sais pas quel démarche entreprendre on me dit que ce nest pas sur que je gagne etc .. je ne veux pas le laissez sentirais comme sa ! j'ai des témoins ( collègue, clients, ancienne salariée ) qui peuvent me faire des attestations !! aider moi svp ..

Par **micra**, le **22/02/2012 à 14:01**

Bonjour

mha29 j'ai cliqué sur votre lien et il ne s'ouvre pas ???  
Votre histoire m'intéresse, auriez vous un autre lien ?

Cordialement

Par **sofitao**, le **22/02/2012** à **15:02**

Bonjour a tous,

Je viens vous donner les suites de mon histoire.

J'ai été déclarée inapte par le médecin du travail, lors de ma visite de reprise ce lundi.  
Contre-visite dans 2 semaines, et s'en suivra ensuite la procédure de licenciement (je refuserai le reclassement).

Je suis soulagée mais je trouve que mon employeur s'en sort bien... (ils sont entrés en phase de licenciements au sein de l'entreprise pour diminuer les effectifs, l'inaptitude est donc une excuse confortable).

J'hésite donc entre me taire et me contenter de cette situation ou tout de même dénoncer certains agissements...

Bien cordialement

Par **micra**, le **23/02/2012** à **17:23**

Ca marche très bien

Merci

Plein de courage

Par **eladaouie**, le **08/12/2014** à **16:14**

bonjour a tous dans des affaires de harcèlement le plus important c'est de tout noter et pouvoir avoir des temoins tout se que vous pouver envoyer en reconmender .  
vous servira de preuve.